

Convocation : le 23 mars 2012

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

Procurations : 3

Le trente mars deux mil douze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

ATTRIBUTION

DES SUBVENTIONS 2012 /

RECTIFICATIF

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Leguebe Catherine - Beyer Chantal - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Le Meute Arlette - Régent Annette - Hiou-Métayer Patricia - Chédotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Jouand Joël - Plissonneau Pascal - Vasseur Julien - Corfec Dominique - Dubois Paul - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Huet Cédric.

Absents excusés : Mr Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mme Lemaitre) - Jorge Philippe (qui avait donné procuration à Mme Lastennet) - Lemestre Gilbert (qui avait donné procuration à Mr Hervy) -

Absente : Mme Le Palmec Nathalie

Secrétaire de Séance : Mme Annette Régent

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 2 Mars 2012 portant sur l'attribution des subventions ordinaires,

Après avoir entendu Mme Blanchard exposer :

- tout d'abord que l'erreur relevée au dernier conseil par Mme Lastennet concernant la subvention PACTES indiquée à 130 € au lieu et place de 1 500 € était une inversion de chiffre avec l'association LA CROIX D'OR indiquée à tort à hauteur de 1 500 € au lieu et place des 130 €.
- puis qu'une omission s'est également produite concernant l'association des Paralysés de France pour une aide à hauteur de 130 €.
- enfin proposer de procéder à la rectification en cette séance, le versement des subventions n'étant pas encore réalisé auprès des associations.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Approuve ces régularisations, à savoir :

- 1- une subvention de 1 500 € est accordée à l'Association « PACTES »
- 2- une subvention de 130 € est accordée à l'Association « La Croix d'Or ».
- 3- une subvention de 130 € est accordée à l'Association des Paralysés de France.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Convocation : le 23 mars 2012

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

Procurations : 3

Le trente mars deux mil douze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

COMPLEMENT DES DUREES

D'AMORTISSEMENT POUR UNE MISE

EN CONFORMITE AVEC LES DISPOSITIONS

DU DECRET DU 23 DECEMBRE 2011

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Leguebe Catherine - Beyer Chantal - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Le Meute Arlette - Régent Annette - Hiou-Métayer Patricia - Chédotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Jouand Joël - Plissonneau Pascal - Vasseur Julien - Corfec Dominique - Dubois Paul - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Huet Cédric.

Absents excusés : Mr Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mme Lemaître) - Jorge Philippe (qui avait donné procuration à Mme Lastennet) - Lemestre Gilbert (qui avait donné procuration à Mr Hervy) -

Absente : Mme Le Palmec Nathalie

Secrétaire de Séance : Mme Annette Régent

Le Conseil Municipal,

Vu le CGCL notamment son article L 2321,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 octobre 2011,

Après avoir entendu Mme Blanchard Lynda exposer le décret du 23 Décembre 2011, puis proposer d'annuler et de remplacer les dispositions de la délibération du 7 octobre 2011, ci après rappelées dans la colonne EXISTANT par celles décrites dans la colonne PROPOSITION :

(Cf. tableau ci-après en ANNEXE 1)

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Adopte, pour les plans d'amortissements futurs, les durées d'amortissement ci avant proposées pour se mettre en conformité avec le décret du 23 Décembre 2011.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 23 mars 2012

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

Procurations : 3

OBJET :

FIXATION DES TAUX

D'IMPOSITION LOCALE

Le trente mars deux mil douze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Leguebe Catherine - Beyer Chantal - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Le Meute Arlette - Régent Annette - Hiou-Métayer Patricia - Chédotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Jouand Joël - Plissonneau Pascal - Vasseur Julien - Corfec Dominique - Dubois Paul - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Huet Cédric.

Absents excusés : Mr Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mme Lemaitre) - Jorge Philippe (qui avait donné procuration à Mme Lastennet) - Lemestre Gilbert (qui avait donné procuration à Mr Hervy) -

Absente : Mme Le Palmec Nathalie

Secrétaire de Séance : Mme Annette Régent

Le Conseil Municipal,

Vu le CGCT, notamment l'article L 2331,

Vu le Code Général des Impôts,

Après avoir entendu Mme Blanchard Lynda :

- indiquer que la Commission Finances réunie le 14 mars 2012 pour préparer le projet de budget, a proposé les progressions suivantes des taux de fiscalité pour 2012 :
 - ⇒ progression de 1 % du taux de Taxe d'Habitation
 - ⇒ progression de 2 % du taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties
 - ⇒ progression de 1 % du taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité, (6 « CONTRE » des Groupes d'Opposition « Objectif Montoir » et « Montoir Ensemble et Autrement »),

Fixe les taux de Fiscalité Locale pour 2012 à :

- 15,87 % pour la Taxe d'Habitation
- 8,81 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties
- 25,55 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE.

Convocation : le 23 mars 2012

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

Procurations : 3

Le trente mars deux mil douze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

BUDGET PRIMITIF

PRINCIPAL 2012

DE LA COMMUNE

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Leguebe Catherine - Beyer Chantal - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Le Meute Arlette - Régent Annette - Hiou-Métayer Patricia - Chédotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Jouand Joël - Plissonneau Pascal - Vasseur Julien - Corfec Dominique - Dubois Paul - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Huet Cédric.

Absents excusés : Mr Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mme Lemaitre) - Jorge Philippe (qui avait donné procuration à Mme Lastennet) - Lemestre Gilbert (qui avait donné procuration à Mr Hervy) -

Absente : Mme Le Palmec Nathalie

Secrétaire de Séance : Mme Annette Régent

Le Conseil Municipal,

Vu le CGCT, notamment les articles L 2312-1et suivants,

Sur avis favorable du Bureau Municipal et présentation à la Commission Finances les 16 novembre 2011, 18 janvier 2012, et 14 mars 2012,

Après avoir entendu Mme Blanchard Lynda présenter le Budget Primitif Principal 2012 de la commune, et préciser ses principaux constituants :

Section de Fonctionnement :

TOTAL de l'année : 12 901 523.92 €

Décomposé principalement comme suit :

DEPENSES

Charges à caractère général	2 753 620.04
Charges de personnel	5 314 400.00
Autres charges gestion courante	2 058 298.31
Charges financières	93 500.00
Charges exceptionnelles	52 062.00
Atténuations de Produits (FPIC)	40 000.00
Dépenses imprévues Fonct	40 000,00
amortissements	391 000.00

RECETTES

Produits des services	285 740.00
Impôts et taxes	10 642 300.00
Dotations et participations	1 143 616.00
Autres produits gestion courant	519 900.00
Atténuation de charges	37 760.00

**VIREMENT AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT :**
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE (hors
amortissement)
2158642.97

Programme d'équipement 2012, **8 282 015.75 €** décomposés principalement comme suit :

- Restes à réaliser 2011 reportés sur 2012 : 2 526 497.75 €
- Remboursement annuel du capital des emprunts : 498 055.00 €
- Nouvelles inscriptions : 5 257 463.00 €
 - l'entretien du patrimoine :
 1. Travaux de Voirie : 480 000 €,
 2. Gros entretien de Bâtiment 274 000 €
 3. éclairage public : 82 300 €
 - du renouvellement du matériel : 489 320 €,
 - la gestion des Eaux pluviales suite au schéma des eaux : 100 000 €
 - la réserve foncière : 100 000 €
 - la poursuite opérations déjà engagées les années passées :
 - ✓ Zone de la Bernuais II : 950 000
 - ✓ Requalification des voiries de l'Entrée Est : 595 000
 - ✓ Le hall et le quai de la salle polyvalente : 375 000
 - ✓ La requalification du RD 50 : 227 000
 - ✓ Travaux de conversion suite au plan de désherbage : 70 000 €
 - des opérations nouvelles :
 - * Etudes Ecole Albert Vinçon : 810 000 €
 - * Tribune au complexe sportif : 100 000 €
 - * Square Lavoisier : 50 000
 - * Le site internet pour la ville : 50 000
 - *
 - Mais aussi ouverture d'une ligne de 40 000 € pour les dépenses imprévues.

Financés par un appel à l'emprunt nouveau de 702 452.03 €, ainsi que par les recettes des restes à réaliser 2011 reportés sur 2012 (942 500 €), les subventions à percevoir (175 000 €), le FCTVA (500 000 €), la TLE, puis la taxe d'aménagement (125 000 €), les cessions de patrimoine (375 000 €), l'excédent de fonctionnement capitalisé en investissement (2 617 886.15 €) ainsi que le report d'exécution positif de n-1 (294 534,60 €); Recettes qui viennent compléter l'autofinancement.

Considérant la décision du Conseil Municipal du 2 mars 2012 d'affectation du résultat de clôture du compte administratif 2011,

Et après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité, (6 « CONTRE » des Groupes d'Opposition « Objectif Montoir » et « Montoir Ensemble et Autrement »),

◆ ADOPTE ,

Le Budget Primitif Principal 2012 qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement :	12 901 523.92
dont résultat excédentaire antérieur reporté	183 207.92
Section d'investissement :	8 282 015.75
Avec les R à R 2011 reportés	
Virement prévisionnel de la section de fonct. vers la section d'investissement	2 158 642.97 €
Amortissements	391 000,00 €

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 23 mars 2012

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

Procurations : 3

OBJET :

AUTORISATION DE SIGNATURE

DE MADAME LE MAIRE /

CONTRATS EMPLOIS

SAISONNIERS /

POINT INFO TOURISME

Le trente mars deux mil douze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Leguebe Catherine - Beyer Chantal - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Le Meute Arlette - Régent Annette - Hiou-Métayer Patricia - Chédotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Jouand Joël - Plissonneau Pascal - Vasseur Julien - Corfec Dominique - Dubois Paul - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Huet Cédric.

Absents excusés : Mr Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mme Lemaitre) - Jorge Philippe (qui avait donné procuration à Mme Lastennet) - Lemestre Gilbert (qui avait donné procuration à Mr Hervy) -

Absente : Mme Le Palmec Nathalie

Secrétaire de Séance : Mme Annette Régent

VU la Loi 84.53 du 26/01/2004 modifiée autorisant les Collectivités Territoriales à recruter des agents non titulaires pour faire face à un besoin occasionnel pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable une seule fois,

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des agents saisonniers pour le point info tourisme,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Approuve le recrutement de deux agents non titulaires pour le Point Info Tourisme, selon les conditions suivantes :

- **Période** : du 30 juin 2012 au 02 septembre 2012 + 1 journée de formation à l'Office du Tourisme de Brière
- **Emploi** : Saisonnier à temps non complet (18/35^{ème})
- **Grade** : Adjoint Administratif 2^{ème} classe non titulaire
- **Cycle de travail** : 6 H 00 par jour pendant 6 jours consécutifs et 6 jours de repos
- **Rémunération** : sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3 – I.B. 297 (majoré 302). Les heures travaillées le dimanche seront majorées selon l'indemnité horaire de travail des dimanches et jours fériés.

Les dépenses seront imputées à l'article 64131 du Budget Principal de la Commune.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Convocation : le 23 mars 2012

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

Procurations : 3

OBJET :

MODIFICATION DU TABLEAU

DES EFFECTIFS A COMPTER

DU 1^{ER} AVRIL 2012

Le trente mars deux mil douze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Leguebe Catherine - Beyer Chantal - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Le Meute Arlette - Régent Annette - Hiou-Métayer Patricia - Chédotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Jouand Joël - Plissonneau Pascal - Vasseur Julien - Corfec Dominique - Dubois Paul - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Huet Cédric.

Absents excusés : Mr Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mme Lemaitre) - Jorge Philippe (qui avait donné procuration à Mme Lastennet) - Lemestre Gilbert (qui avait donné procuration à Mr Hervy) -

Absente : Mme Le Palmec Nathalie

Secrétaire de Séance : Mme Annette Régent

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Monsieur Guihéneuf Christian, Adjoint au Personnel, rappeler qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs comme suit :

1°/ - Considérant qu'il est nécessaire de pourvoir au remplacement d'un agent admis à la retraite au service Espaces Verts et Equipements Sportifs,

Considérant que pour ce faire, il est nécessaire de remplacer le poste d'agent de maîtrise par un poste de jardinier des espaces horticoles et naturels,

Il est proposé :

Création :

- 1 poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps complet

Suppression :

- 1 poste d'Agent de Maîtrise

2°/ - VU les propositions d'avancement de grade 2012 au choix de 12 agents

Vu l'avis favorable de la CAP,

Il est proposé :

Création :

- 1 poste d'Ingénieur Principal
- 3 postes d'Agent de Maîtrise Principal
- 1 poste d'Attaché Principal
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe
- 1 poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives Principal 2^{ème} classe
- 2 postes d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelle Principal 2^{ème} classe
- 1 poste d'Adjoint du Patrimoine Principal 2^{ème} classe

Suppression :

- 1 poste d'Ingénieur
- 3 postes d'Agent de Maîtrise
- 1 poste d'Attaché
- 2 postes d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe
- 1 poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives
- 2 postes d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelle 1^{ère} classe
- 1 poste d'Adjoint du Patrimoine 1^{ère} classe

Sur proposition de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Approuve toutes ces modifications du tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril 2012.

Les dépenses seront imputées à l'article 64111 du Budget Principal de la Commune.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 23 mars 2012

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

Procurations : 3

Le trente mars deux mil douze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

CONTRAT D'ASSURANCE

RISQUES STATUTAIRES

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Leguebe Catherine - Beyer Chantal - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Le Meute Arlette - Régent Annette - Hiou-Métayer Patricia - Chédotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Jouand Joël - Plissonneau Pascal - Vasseur Julien - Corfec Dominique - Dubois Paul - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Huet Cédric.

Absents excusés : Mr Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mme Lemaitre) - Jorge Philippe (qui avait donné procuration à Mme Lastennet) - Lemestre Gilbert (qui avait donné procuration à Mr Hervy) -

Absente : Mme Le Palmec Nathalie

Secrétaire de Séance : Mme Annette Régent

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mme le Maire exposer :

- l'opportunité pour la commune de Montoir de Bretagne de pouvoir souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents,

- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- ACCEPTE de déléguer au Centre de Gestion la négociation d'un contrat d'assurance groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée en application du Code des Marchés Publics, la commune se réservant la faculté d'y adhérer,

- AUTORISE Mme le Maire à signer le certificat d'adhésion au contrat si les conditions obtenues se révélaient plus favorables que le contrat en cours, après analyse du résultat de la consultation et des propositions chiffrées.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Convocation : le 23 mars 2012

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

Procurations : 3

OBJET :

FINANCEMENT DES ECOLES

MATERNELLES ET

ELEMENTAIRES /

ANNEE 2012

Le trente mars deux mil douze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Leguebe Catherine - Beyer Chantal - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Le Meute Arlette - Régent Annette - Hiou-Métayer Patricia - Chédotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Jouand Joël - Plissonneau Pascal - Vasseur Julien - Corfec Dominique - Dubois Paul - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Huet Cédric.

Absents excusés : Mr Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mme Lemaitre) - Jorge Philippe (qui avait donné procuration à Mme Lastennet) - Lemestre Gilbert (qui avait donné procuration à Mr Hervy) -

Absente : Mme Le Palmec Nathalie

Secrétaire de Séance : Mme Annette Régent

Par délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2011, les crédits liés aux dépenses des écoles avaient été fixés pour la période de septembre 2011 à septembre 2012.

En 2011, la Commission Enseignement du 27 janvier 2011 a proposé la mise en place d'un montant par élève pour toutes les sorties et projets pédagogiques des écoles maternelles et élémentaires publiques de Montoir de Bretagne.

La Commission Enseignement du 28 février 2012 propose de maintenir les crédits alloués de l'année 2011 pour l'année 2012 .

A partir de l'étude des montants attribués pour les projets 2009/2010, les sommes proposées sont les suivantes :

- 55 € par élève d'école élémentaire publique
- 21 € par élève d'école maternelle publique

Ce montant par élève sera appliqué pour les projets de l'année scolaire 2012/2013.

Ces sommes ne pourront être attribuées aux écoles qu'après validation des projets par la Commission Enseignement et dans la limite du budget défini pour l'année 2012.

Le crédit alloué pour la classe de découverte par élève est attribué une fois pour l'année scolaire 2012 à une classe par école après examen de la demande et validation par la Commission Enseignement.

Tableau récapitulatif des montants proposés pour les dépenses scolaires pour 2012/2013

Type de dépense	2011	2012
Fournitures scolaires (écoles publiques) par élève	56,00 €	56,00 €
Fourniture de Direction (écoles publiques)	122,00 €	122,00 €
Classe de découverte maximum 6 jours : somme par élève et par jour (écoles publiques et privée)	11,00 €	11,00 €
Projets scolaires et sorties : Montant par élève des écoles élémentaires publiques	55,00 €	55,00 €
Projets scolaires et sorties : Montant par élève des écoles maternelles publiques	21,00 €	21,00 €
Sorties scolaires somme par élève (école privée)	8,30€	8,30 €
Voyage linguistiques : 20 % du séjour pour tout élève scolarisé au collège de Montoir avec un tarif maximum	70,00 €	70,00 €
Subvention annuelle pour élèves de moins de 16 ans scolarisé hors montoir dans un établissement d'enseignement spécifique non présent à Montoir	87 €	87,00 €
Financement pour les enfants de Montoir scolarisés à l'école privée St Etienne : - primaire (par élève) - maternelle (par élève)	584 € 798 €	584 € 798 €

Après avis favorable de la Commission Enseignement du 28 février 2012,

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

ADOpte ces montants pour l'année scolaire 2012.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 30 mars 2012

Convocation : le 23 mars 2012

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

Procurations : 3

Le trente mars deux mil douze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :**PARTICIPATION DES FAMILLES****AU RAMASSAGE SCOLAIRE**

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Leguebe Catherine - Beyer Chantal - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Le Meute Arlette - Régent Annette - Hiou-Métayer Patricia - Chédotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Jouand Joël - Plissonneau Pascal - Vasseur Julien - Corfec Dominique - Dubois Paul - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Huet Cédric.

Absents excusés : Mr Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mme Lemaitre) - Jorge Philippe (qui avait donné procuration à Mme Lastennet) - Lemestre Gilbert (qui avait donné procuration à Mr Hervy) -

Absente : Mme Le Palmec Nathalie

Secrétaire de Séance : Mme Annette Régent

Par délibération du Conseil Municipal du 26 avril 2002, le Conseil Municipal avait décidé la mise en place d'une participation financière des familles au transport scolaire de leurs enfants. Cette participation des familles avait été fixée à 25 % du tarif du service délibération du 25 mars 2011.

Depuis 2002, le tarif des tickets a connu plusieurs augmentations.

Ce service de transport étant géré par la CARENE en partenariat avec la STRAN, le tarif appliqué n'est pas de la compétence de la commune.

Par ailleurs, le ramassage scolaire concerne un nombre important d'élèves, avec par exemple pour l'année scolaire 2011/2012 : 350 inscrits soit 27,7 % des élèves de Montoir.

Cela représente :

- 43 % des collégiens
- 22,25 % des élèves de maternelle et primaire.

En raison du coût peu élevé restant à la charge des familles (3,25€ par mois actuellement), la Commission Enseignement du 28 février 2012 a proposé la reconduction du taux de participation à 25% du tarif qui sera applicable à la rentrée 2012.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

APPROUVE cette disposition à compter de la rentrée scolaire 2012.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Convocation : le 23 mars 2012

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

Procurations : 3

Le trente mars deux mil douze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

CONVENTION CARENE /

ADDRN / COMMUNE

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Leguebe Catherine - Beyer Chantal - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Le Meute Arlette - Régent Annette - Hiou-Métayer Patricia - Chédotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Jouand Joël - Plissonneau Pascal - Vasseur Julien - Corfec Dominique - Dubois Paul - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Huet Cédric.

Absents excusés : Mr Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mme Lemaitre) - Jorge Philippe (qui avait donné procuration à Mme Lastennet) - Lemestre Gilbert (qui avait donné procuration à Mr Hervy) -

Absente : Mme Le Palmec Nathalie

Secrétaire de Séance : Mme Annette Régent

Monsieur Leclerc, Adjoint à l'Urbanisme rappelle aux membres du conseil que dans le cadre de son programme partenarial 2010 avec la CARENE, l'agence d'urbanisme ADDRN avait été missionnée pour mener l'expertise de la compatibilité de l'ensemble des PLU des communes de la CARENE au regard aux orientations du Schéma de secteur approuvé en 2008 et du PLH approuvé en 2011.

L'agence a présenté à l'ensemble des communes une synthèse de cette analyse et une restitution avait été faite en commission urbanisme en novembre 2010. Elle avait donné lieu à la volonté d'engager une réflexion prospective sur le développement de la commune.

En effet le PLU de Montoir de Bretagne, approuvé en 2003, définit les grandes orientations de développement du territoire dans un contexte qui a fortement évolué :

- le cadre réglementaire et législatif :
décret soumettant la commune aux obligations de la loi littoral, loi d'engagement national pour l'environnement (Grenelle), la réforme de la fiscalité et de l'urbanisme, l'approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, l'inventaire des zones humides
- le cadre intercommunal avec l'approbation du SCOT, du schéma de secteur, du PLH, l'arrivée d'Hélyce
- le cadre urbain avec la mise en œuvre de projets d'extension tels que la ZAC de l'Ormois, la Bernuais, un potentiel de développement à long terme limité au renouvellement urbain
- l'impact du futur plan de prévention des risques technologiques

Il s'agit d'autant d'éléments nécessitant une mise en compatibilité d'un PLU devenu par ailleurs peu opérant pour faire aux nouveaux enjeux.

Dans la continuité de l'expertise engagée en 2010, il a été demandé à l'ADDRN de prolonger son travail d'expertise dans un premier temps sur le centre bourg afin d'appréhender les besoins de renouvellement urbain. Une première approche a rapidement mis en avant la nécessité d'appréhender le territoire communal de façon plus globale.

Cette mission dans la continuité du programme partenarial engagé avec la CARENE vise à accompagner la commune dans l'élaboration d'une stratégie de développement.

Ainsi dans le cadre du programme partenarial entre l'ADDRN et la CARENE (adhérente à l'ADDRN) et pour une mission ciblée sur la Commune de Montoir de Bretagne, il convient de signer une convention tripartite CARENE / Commune de Montoir et ADDRN ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame Le Maire à signer la convention à intervenir avec la CARENE, l'ADDRN et la Commune de Montoir de Bretagne.

(Cf. projet de convention en ANNEXE 2)

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 23 mars 2012

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

Procurations : 3

OBJET :

CONVENTION CARENE /
GRAND PORT MARITIME /
COMMUNE

Le trente mars deux mil douze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Leguebe Catherine - Beyer Chantal - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Le Meute Arlette - Régent Annette - Hiou-Métayer Patricia - Chédotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Jouand Joël - Plissonneau Pascal - Vasseur Julien - Corfec Dominique - Dubois Paul - Martin Christian - Hervy Joël - Etogo Roger - Huet Cédric.

Absents excusés : Mr Métayer Martial (qui avait donné procuration à Mme Lemaitre) - Jorge Philippe (qui avait donné procuration à Mme Lastennet) - Lemestre Gilbert (qui avait donné procuration à Mr Hervy) -

Absente : Mme Le Palmec Nathalie

Secrétaire de Séance : Mme Annette Régent

Monsieur Marcel Leclerc, Adjoint à l'Urbanisme, rappelle aux membres du conseil l'existence du SIG communautaire et explique que dans le cadre des échanges de données avec différents partenaires, le Grand Port Maritime Nantes/St Nazaire souhaite mettre en place une convention d'une durée de 5 ans concernant différentes données géographiques.

Cinq communes de la CARENE sont concernées puisque le Port peut intervenir en partie sur ces territoires.

Après avis favorable de la Commission Urbanisme du 1^{er} février,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame Le Maire à signer la convention relative à l'échange de données géographiques numériques entre le Grand Port Maritime de Nantes / St Nazaire et la Commune de Montoir de Bretagne.

(Cf. projet de convention en ANNEXE 3)

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE